

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5214-27,
Vu les délibérations des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ci-dessus mentionnés,
Vu les délibérations annexées du Comité syndical du SICECO du 8 décembre 2017,

Vu le projet de Statuts du SICECO,

- APPROUVE l'adhésion des Etablissements publics de Coopération Intercommunale cités ci-dessus,
- APPROUVE la révision statutaire telle qu'elle a été adoptée par l'Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 8 décembre 2017,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT